L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 15 NOVEMBRE 1878. 52me Année

DUFOUR & LIMET, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 15 NOVEMBRE 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, rue des Remparts, entre Canal et Commune—grande vente de meubles de Siebrecht, en bois de rose et autres, armoires à glace, etc., etc.

Par H. Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes souliers et brodequins.

L'ABEILLE SUR LE CHEMIN DE FER NEW ORLEANS AND TEXAS.—Nous avons chargé M. J. F. Hall de fournir aux marchands de journaux, entre la Nlle-Orléans et Bayou Sara, c'est-à-dire sur la ligne du chemin de fer New Orleans and Texas, le nombre d'exemplaires de l'Abeille quotidienne qu'ils peuvent désirer. C'est donc à lui exclusivement que ces derniers devront s'adresser (Poste de la Nlle-Orléans, Box No 856), et ils y trouveront cet avantage de pouvoir modifier chaque jour leurs commandes de façon à ne prendre que strictement le nombre d'exemplaires qu'il leur faut pour répondre à la demande.

La question des quarantaines.

Nous ne prétendons pas discuter quant à présent le fonds même de cette question de la quarantaine si ancienne et si controversée. Elle demande à être, comme nous l'avons dit, examinée à nouveau et de sang-froid, en faisant table rase de toutes les idées préconçues et de toute théorie qui ne trouvera pas sa confirmation dans les données de la récente et trop terrible expérience que nous venons de subir. Notre objet est simplement de présenter quelques observations préliminaires propres à faire ressortir la complexité et les difficultés du problème à résoudre.

La quarantaine est basée sur un droit naturel, celui de la protection de soi-même. Chacun désire se mettre à l'abri de l'infection ou de la contagion d'une maladie dite épidémique, et on ne saurait blâmer ce désir.

Mais dans toute société organisée, ce droit de protection, si naturel qu'il soit, ne saurait être sans inconvénient, pour ne pas dire sans danger, laissé à la discrétion de l'individu. Il faut qu'il soit confié à une autorité considérée comme compétente et apte à tenir compte des intérêts et des droits de tous. A ce cas comme à beaucoup d'autres s'applique la maxime "nul n'a le droit de se faire justice à soi-même."

Ici, la question est complexe. L'autorité compétente pour prononcer sur les moyens de protection à employer contre une maladie comme la fièvre jaune, ne peut être que l'autorité scientifique ou médicale. Nous parlerons plus bas des conditions qui peuvent justifier des moyens portant atteinte à la liberté individuelle et à la liberté du commerce.

Mais, une fois les moyens présentés et admis par un assentiment à peu près général, il s'agit de savoir comment et par qui ils seront appliqués.

Supposons—ce n'est qu'une supposition—que la quarantaine soit reconnue comme un moyen efficace d'empêcher l'importation et la propagation de la fièvre jaune, à quelle autorité le droit d'établir, de maintenir ou de lever une quarantaine sera-t-il accordé?

Faudra-t-il restreindre ce droit qui est d'une nature tout exceptionnel et exorbitant, à l'autorité centrale, c'est-à-dire au gouvernement fédéral? ou faut-il le laisser aux gouverneurs d'Etat, à qui il appartient actuellement? Enfin, faut-il l'étendre aux autorités de comtés ou de paroisses ou aux autorités municipales des villes, bourgs et villages?

En fait, dans le cours de la présente épidémie, il y a eu une ramification indéfinie du système quarantenaire. Non-seulement les paroisses et les comtés, mais des fractions de paroisses et de comtés et jusqu'aux plus petits villages ou hameaux se sont attribué le pouvoir de se mettre en quarantaine à l'encontre du reste de l'univers, d'interdire l'accès de leurs localités même aux gens venant de pays non infectés, même à leurs propres habitants revenant du Nord ou de l'Europe, d'arrêter la circulation des trains et d'interrompre non-seulement les communications personnelles et les échanges commerciaux mais encore les services de la poste et des autres branches du gouvernement.

La terreur causée par le fléau était telle que les populations ne raisonnaient plus et qu'elles étaient prêtes à repousser à coups de fusil tous ceux qui auraient voulu tenter d'enfreindre ces quarantaines arbitraires qui, hélas! n'ont guère sauvé ceux qu'elles avaient pour objet de soustraire au fléau.

Nul homme de sens ne soutiendra qu'il faille accorder une sanction légale au système qui a prévalu pendant la dernière épidémie, car ce serait ériger en loi l'anarchie.

Quels que soient les moyens de protection auxquels on s'arrête, il faut en centraliser l'application et le contrôle entre les mains soit du gouvernement d'Etat, soit du gouvernement fédéral. C'est une grave question de savoir auquel de ces deux gouvernements doit être réservé le droit d'établir des quarantaines; il y a des arguments pour et contre, et nous nous proposons d'examiner et de discuter séparément ce côté du problème.

Revenons, maintenant, aux moyens mêmes de protection.

Toutes les libertés sont en jeu, qu'on le remarque bien, dans cette affaire: liberté du domicile, liberté individuelle, liberté du commerce et de la navigation.

Pour que l'autorité médicale se prononce en faveur de la suspension de toutes ces libertés et pour que l'autorité gouvernementale proclame et impose cette suspension, il faut qu'il soit clairement démontré qu'elle est nécessaire et indispensable au salut des existences.

Il s'agit là d'une sorte de loi martiale sanitaire. Or, l'existence du danger ne suffit pas pour autoriser à confisquer même provisoirement les libertés, il faut que cette confiscation soit absolument indispensable pour mettre les populations ou une partie notable des populations à l'abri de ce danger. Les intérêts et les convenances doivent céder alors devant la grande loi de l'humanité.

Les populations se soumettront donc, comme elles l'ont fait dans le passé, aux inconvénients causés par l'usage des désinfectants et aux pertes et embarras plus sérieux occasionnés par les quarantaines, à la condition qu'il sera prouvé que ces inconvénients, ces pertes et ces embarras offrent comme compensation l'avantage de sauver des existences et de protéger des voisins contre la visite du fléau.

Il règne actuellement des doutes fort sérieux sur la possibilité de faire cette démonstration d'une manière concluante.

Quand on sait qu'à la Nouvelle-Orléans où les communications étaient journalières et fréquentes entre le centre de la ville et le troisième district, les faubourgs et Carrollton, le fléau a sévi pendant plus de deux mois au centre avant de gagner les extrémités, il est bien permis d'avoir des doutes sur l'efficacité des quarantaines.

Mais il convient d'attendre avant de se prononcer définitivement, le rapport de la commission nationale, celui du Bureau de Santé, les observations des nombreux médecins qui ont été à même d'étudier à nouveau le fléau et le résultat de toutes les recherches et de toutes les études propres à éclairer d'un nouveau jour les délicates questions de la cause de la maladie, de son origine dans l'épidémie actuelle, de sa marche et de son développement et surtout de ses moyens de propagation.

Un des nombreux mystères qu'il serait important de dévoiler est celui-ci: pourquoi la fièvre jaune est-elle devenue épidémique et s'est-elle étendue jusqu'à Cairo cette année, tandis qu'en 1875, 1870 et bien d'autres années, elle s'est contentée de faire à la Nouvelle-Orléans quelques centaines de victimes, bien qu'il n'y ait pas eu de quarantaines locales et que les communications n'aient pas été interrompues entre la Nouvelle-Orléans et tous les points atteints cette année.

Avant de consentir à être entièrement fermée pendant cinq ou six mois de l'année et privée de tout commerce avec l'extérieur, la population de la Nouvelle-Orléans a besoin d'être éclairée sur toutes les questions posées plus haut.

Si l'épidémie ne doit venir que tous les dix ans, que les savants nous fassent savoir à quels signes on pourra reconnaître sa venue et alors nous consentirons à nous claquemurer ou à émigrer pendant cette année en laissant absolument fermées les passes du Mississippi.

De la lumière et des preuves, voilà ce que tout le monde demande, ou bien encore un bon traitement qui permette aux médecins de combattre la fièvre jaune comme toute autre maladie, ce qui mettra fin à l'épouvante, autorisera à laisser les portes ouvertes et donnera aux populations destinées à vivre dans le Sud la possibilité de s'acclimater sans redouter le fléau.

LES RECETTES DU REVENU INTERNE.—Suivant la correspondance de Washington du New York Graphic, le rapport annuel du commissaire du Revenu de l'Intérieur sera bientôt prêt pour l'impression. Il montre que la collection a été de 111,089,319 pendant l'année fiscale finissant le 30 juin 1878, ce qui est une diminution de 8,367,231 sur les recettes de l'année précédente. Les recettes proviennent des ressources suivantes:

	1877.	1878.
Esprits	$57,469,430	$50,420,502
Tabac	41,106,547	40,848,529
Liqueurs fermentées	9,480,788	9,937,052
Banques et banquiers	3,829,728	3,402,031
Timbres, amendes, &	7,106,689	7,155,201
Totaux	$118,895,184	$111,089,319

On remarquera que la diminution se trouve presque entièrement dans les recettes sur les spiritueux distillés et le tabac; la perte étant de sept huitièmes sur les spiritueux et d'un huitième sur le tabac. Cela est dû presque entièrement à la tentative faite par le Congrès l'hiver dernier de réduire la taxe sur le whiskey et le tabac. Pendant cette agitation la fabrication a grandement diminué et la conséquence en a été une perte de près de huit millions pour le gouvernement. Le tableau suivant fera paraître la chose plus claire, et l'on remarquera qu'en janvier, lorsque la réduction de la taxe fut proposée, les recettes qui s'étaient soutenues avec régularité, tombèrent d'environ deux millions; en février de $1,500,000; en mars de près de deux millions; en avril d'un million, et ainsi de suite jusqu'à l'ajournement du Congrès:

	1877	1878.
Janvier	$10,257,780	$ 8,357,434
Février	8,507,780	7,114,071
Mars	9,251,499	7,972,311
Avril	9,879,211	8,840,193
Mai	12,966,515	12,295,794
Juin	9,872,422	8,621,599
Juillet	9,556,696	9,172,573
Août	9,619,065	9,937,953
Septembre	9,687,756	9,854,545
Octobre	10,242,905	10,107,361
Novembre	9,075,491	9,146,763
Décembre	9,511,157	9,068,749
Total	$115,096,184	$111,089,319

Avec un calcul facile à faire, on verra que la diminution moyenne par mois a été de $868,796 pendant les neuf mois de la session du Congrès.

NÉCROLOGIE.—La mort dit, le Courrier des Etats-Unis, vient de frapper soudainement un des anciens résidents de New-York les plus honorablement connus de la population française de cette. M. Jacques Guédin, de la maison Veuve Magnin, Guédin et Cie, était avant-hier dans le bureau de M. John Snook, au No 12 Chambers street, parlant du prochain transfert de son magasin à Union Square, lorsque tout à coup, sans avoir donné aucun signe de malaise, il a pâli, s'est renversé sur son siége, et a perdu le sentiment. Il était mort avant qu'on eût pu appeler un médecin. Il a été transporté à sa résidence, No 210 Est 16e rue, et l'examen médical a révélé qu'il avait succombé à une affection du cœur dont aucun symptôme ne s'était manifesté auparavant.

M. Guédin était né à Neuchâtel en Suisse, en 1813. Il était beau-frère de M. Laurent Delmonico. Venu à New York en 1831, il était entré comme associé dans la maison d'horlogerie de John Magnin & Cie. A la mort de M. Magnin, la maison avait pris le nom de Veuve Magnin, J. Guédin et Cie, qu'elle a conservé jusqu'à présent. La mort inattendue de M. Guédin a jeté la consternation dans sa famille et parmi un cercle nombreux d'amis, qui l'entouraient de la plus sincère affection.

LE SYSTÈME TRUDELLE.—Nous lisons dans le Courrier du Havre du 30 octobre:

Nous avons déjà parlé de l'ingénieux système inventé par le capitaine Trudelle pour entrer, par la nuit ou la brume, dans la baie de New-York. Une lettre insérée au New York Maritime Register, et signée: A Transatlantic Steamship Master, présente des objections à la méthode proposée par le capitaine Trudelle, et lui reproche principalement d'exiger des opérations d'une précision trop mathématique pour être pratiques. Le Steamship Master termine sa lettre par quelques plaisanteries sur les scientific gentlemen.

Le capitaine Trudelle a répondu en offrant au Steamship Master d'appliquer sa méthode DEVANT LUI, au premier voyage qu'il fera sur New York, et de conduire, au bateau-feu Sandy Hook, un vapeur dont on lui remettra la direction, entre 40 degrés 10 minutes et 40 degrés 40 minutes de latitude, et par une longitude quelconque qu'il ne connaîtra pas. Le capitaine Trudelle restera enfermé dans sa cabine, sans cartes, sans livres, etc., jusqu'au moment où il déclarera que le navire est en vue et près du bateau-feu de Sandy Hook. Il sera à bord un ou deux de ces officiers pour contrôler les routes et les sondes, et avoir la certitude que l'on exécute bien les instructions qu'il donnera. Toute communication entre le capitaine et ces officiers aura lieu par écrit et sera communiquée à la partie adverse, afin que le capitaine Trudelle ne reçoive pas de renseignements sur la position du navire. Les frais de location du vapeur, de dépenses de charbon, de vivres, etc., seront à la charge du perdant.

—Nous trouvons dans le Movimento, de Gênes, la curieuse aventure suivante:

Dernièrement, une exécution devait avoir lieu à Perugia; les bois de justice furent commandés chez un charpentier, qui refusa, en disant:

—Je ne fais pas de gibet, car le dernier que j'ai établi n'a pas encore été payé.

Malgré les injonctions réitérées, le charpentier tint bon et le jour désigné pour l'exécution, si le condamné fut présent, il n'en fut pas de même du gibet.

Fureur du gouverneur qui fait venir le charpentier et lui dit d'un ton menaçant:

—C'est toi qui oses me désobéir lorsque je te fais commander un gibet.

Le charpentier interloqué et perdant tout son sang-froid, lui réplique:

—Pardon, Excellence, mais si j'avais su que le gibet était pour vous, je me serais empressé de le faire, même sans être payé; mais je croyais qu'il était destiné à quelque malfaiteur.

—Un assez joli mot d'un [illegible], furieux de n'avoir pas été décoré:

—Ainsi, lui disait un de ses amis, tu n'as pas eu la croix?

—Non, répondit-il avec ironie; mais je puis encore l'avoir.

—Comment cela?

—On dit qu'on en a mis cinq dans le [illegible]!

LA VÉRITÉ SUR M. GAMBETTA.

Dans ces derniers temps, les journaux réactionnaires ont donné bien des informations contradictoires sur l'origine de la famille de M. Gambetta, sur sa nationalité, sur les premières années du chef de la gauche. Voici des renseignements puisés aux sources les plus certaines qui détruiront bien des légendes et établiront la vérité sur ces points obscurs de la biographie de M. Gambetta.

A la fin des guerres de l'empire, trois familles italiennes vinrent s'établir à Cahors, parmi lesquelles la famille des Gambetta.

Elle était originaire de Celle, petite localité, sise sur le chemin de la Corniche, entre Gênes et Savone.

LE GRAND-PÈRE.

Vers l'an 1818, Baptiste Gambetta, grand-père du député de la Seine, arriva à Cahors où il ouvrit, vis-à-vis de la cathédrale, un commerce de faïences, pâtes, huiles, fruits confits et autres objets de provenance méridionale. Trois enfants encore jeunes l'accompagnaient: Michel, Paul et Joseph Gambetta, père de Léon. Au bout d'un certain temps, le grand-père Baptiste regagna l'Italie, où son fils Paul se rendait de temps à autre et où il avait conservé un établissement. Michel et Joseph restèrent à Cahors, associés pour le commerce de leur père dans un magasin de la rue du Lycée, maison Galdemard. Plus tard, ils se séparèrent et Joseph ayant épousé Mlle Orazie Massabie, fille du pharmacien de ce nom, se fixa avec elle sur la place de la cathédrale—maison Bessières—où ils ouvrirent le grand magasin d'épicerie qui porte encore le nom de Bazar génois. De ce mariage naquit le 2 avril 1838, Léon Gambetta.

LE PÈRE

M. Joseph Gambetta ne s'est jamais inquiété de se faire naturaliser français. Mais son fils Léon après avoir atteint sa majorité, fit, le 23 septembre 1859 devant M. Bessières, maire de Cahors, la déclaration prescrite par l'article 9 du code civil qui lui assurait la naturalisation et la qualité de français.

TIRAGE AU SORT

Considéré comme étranger, il ne fut pas porté sur la liste du tirage au sort de 1859; mais il le subit l'année suivante et est inscrit sous le No. 6 sur la liste de 1860. M. Gambetta a une sœur Mlle Benedetta Gambetta, mariée à un de ses compatriotes qui est aujourd'hui percepteur de la ville de Rouen.

PREMIÈRES ÉTUDES.

M. Léon Gambetta a fait ses premières études dans un établissement ecclésiastique de Cahors, connu sous le nom de Petits Carmes. Cet établissement qui ne donnait alors que l'enseignement primaire, était dirigé par les pères Picpuciens. Gambetta y eut pour instituteur le R. P. Tuffier, une des victimes de la Commune de Paris.

PETIT SÉMINAIRE ET LYCÉE.

A huit ans, sa famille l'envoya au petit séminaire de Montfaucon, où il n'a pas fait sa seconde, comme l'ont dit bien des journaux, car, dès la cinquième, il entrait au lycée de Cahors, où il se signalait à son arrivée par sa vive mémoire, sa facilité d'assimilation, l'excellence de son caractère. Là, il eut, entre autres professeurs, M. Kirsch, qui, naguère, dirigeait l'école normale supérieure de Cluny, M. Anselme, qui professe encore l'histoire dans un des lycées de Paris, et M. Lartail, actuellement professeur au lycée de Marseille, qui l'initia à l'étude des mathématiques. Chaque année, son nom retentissait parmi les lauréats de la distribution des prix, et, en 1856, année où il fut reçu bachelier, il obtenait au concours académique entre les cinq lycées de l'académie de Toulouse, le premier accessit de dissertation française.

L'ÉCOLE DE DROIT.

C'est en 1857 que M. Gambetta alla faire son Droit à Paris.

A l'école de Droit, il sut se faire distinguer, et s'il passa ses soirées au café Procope, il ne négligea pas l'étude. Une fois licencié, il fut choisi par ses collègues de l'école comme secrétaire de la conférence Malesherbes, et, dans le cabinet de M. Crémieux, sut se faire, à côté de Laurier, une place parmi les avocats d'avenir. On sait le reste, à partir du jour où Marseille, en 1869, l'appela à succéder à Berryer sur les bancs du Corps législatif.

PERTE DE L'ŒIL.

Il est un point de sa biographie sur lequel on a conté les histoires les plus invraisemblables, c'est l'accident qui lui a enlevé l'usage d'un œil. Ce n'est pas, comme on l'a dit, un coup de tête de l'enfant qui a amené ce fatal événement; un accident des plus vulgaires arrivé chez un voisin, le coutelier Galtier, a causé ce malheur.

Gambetta, pendant toute son enfance, a gardé son œil blanchâtre, proéminent, énorme. Ce n'est qu'en 1868 qu'il s'est décidé à se faire faire, à Paris, une opération douloureuse qui a transformé complètement sa physionomie.

SA PARENTÉ.

On a aussi parlé de nombreux membres de la famille Gambetta voués à l'état ecclésiastique. Le seul parent du député de Paris qui soit dans les ordres est un cousin du côté maternel. M. Massabie, curé archiprêtre de Saint Sauveur à Figeac (Lot.) On sait que la famille de M. Gambetta a quitté Le Quercy depuis 1869, et qu'elle habite à Nice une modeste maison de campagne non loin de la mer, sur la route de Villefranche.

—La solennité maçonnique, tenue, hier, à Paris, par le Suprême conseil, pour la France et ses dépendances (rite écossais), avait attiré, dès midi, avant que les portes ne fussent ouvertes, une foule considérable.

A une heure et quart, la grande salle des fêtes du Trocadéro était littéralement comble de toutes parts.

Les personnes étrangères aux obédiences de l'ordre examinaient avec curiosité les insignes divers, blancs, bleus, rouges et noirs, les uns simples, les autres chamarrés d'or et revêtus de crachats, les uns portés en camail, les autres en sautoir, par les frères et les maîtres.

"L'ordre est divisé, dit le Temps, en trente-trois degrés; les membres des trois premiers (apprentis) ne portent pas d'insignes.

"Dans la foule qui se pressait dans la salle figuraient beaucoup d'anglais et d'étrangers; ce n'est pas exagérer que de dire que le public se composait d'un bon tiers de dames; on a remarqué dans les loges, comme au parquet, des toilettes recherchées."

M. Crémieux, le grand-maître de l'ordre, était arrivé de fort bonne heure, quoique très souffrant. M. Emmanuel Arago l'a suivi de près.

A son entrée dans la salle, M. Crémieux a été salué par une triple salve d'applaudissements. La solennité a été immédiatement ouverte par l'exécution de la Marche nuptiale de Mendelssohn, par deux morceaux d'orgue, par un hymne autrichien et par un air d'Hernani.

Le grand-maître, M. Crémieux, a prononcé ensuite un discours, ou plutôt une improvisation, qui a été très chaleureusement accueillie.

A la suite de ce discours, Mlle Rousseil a récité la poésie de Victor Hugo: Pour les Pauvres!

Puis ont été exécutés divers airs nationaux: la Légende d'Hiram et le Korah, par Mlle Irma Marié.

M. E. Arago a prononcé ensuite un discours plein de cœur, qui a vivement touché le nombreux auditoire.

M. F. Montagu, membre du Suprême Conseil d'Angleterre, a répondu à ce discours, au nom des francs-maçons étrangers, pour remercier la France.

M. Coquelin aîné a dit ensuite les [illegible], poésie de Normand.

Après divers morceaux, l'orchestre a exécuté la Marseillaise, au milieu de l'enthousiasme général.

L'orchestre était conduit par Ch. de Civry; l'orgue tenu par J. Bonyes.

La salle contenait près de 4,000 personnes.

Hier soir, un grand banquet maçonnique a été donné à l'hôtel Continental.

—On s'entretenait, durant la Bourse, du nombre énorme de visiteurs qui se sont rendus, dimanche, 27 octobre, au palais du Trocadéro et au Champ-de-Mars. Ce nombre s'est élevé au chiffre de 209,012!

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy J. Montague, 6 rue Carondelet.

ACCIDENT DE TUYAU DE GAZ.—M. E. Gauthier, arrivé, hier matin, de l'habitation Reggio, à 24 milles au-dessous de la ville, par le steamer Isabel, nous a rapporté que mercredi à midi le tuyau de gaz de la sucrerie de cette plantation, a éclaté et a tué deux nègres. M. Gauthier a été blessé à la tête mais légèrement. La sucrerie a éprouvé des dommages peu sérieux et les réparations ne seront pas fort onéreuses.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 15 novembre.—Temps couvert avec de fréquentes averses, vents variables, surtout du nord-est et du sud-est, pression atmosphérique stationnaire ou plus basse.

Température du 14 Novembre 1878.
Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 h. du matin	52	11
Midi	65	18
3 P. M.	65	18
6 P. M.	64	17

Académie de Musique.—Une foule immense assistait hier à la soirée d'ouverture de ce théâtre qui aura eu la gloire de faire succéder si promptement la gaieté à la tristesse. Il était temps, et ce qui le prouve c'est l'empressement avec lequel le public s'est porté à la représentation d'Hermann, le grand escamoteur. On a ri beaucoup; on a été émerveillé, et le succès a été complet. Mais qu'on se hâte, si l'on veut voir ces tours extraordinaires!

Hermann n'est pas ici pour longtemps, et il nous quittera avant d'avoir satisfait la curiosité publique; car au théâtre de l'Académie il faut du nouveau et du nouveau sans cesse et sans répit. A ce soir donc, encore Hermann; mais nous ne répondons pas qu'il nous reste la semaine prochaine, car il sera, tout grand qu'il est, obligé de faire place à la troupe "Evangeline" qui a hâte elle-même de renouveler connaissance avec ses amis de l'Académie de Musique. En attendant, ce théâtre débute à merveille.

Décès inscrits, dans les dernières vingt-quatre heures, sur les registres du bureau de santé:

Veuve Catherine Thompson, 85 ans, paralysie générale.
D. Michel, 4 ans, fièvre jaune.
George W. Morris, 20 ans, fièvre jaune.
N. Datsah, 43 ans, fièvre cérébrale.
Henry B. Sarrazin, 30 ans, maladie du cœur.
Félix Permasano, 51 ans, marasme.
Tener Ellis, couleur, consomption.
Clarence L. Brown, 24 ans, fièvre jaune.
Pasqua Sacco, 30 ans, fièvre jaune.
A. J. Michel, 1 mois, choléra infantum.
Henry Metzger, 55 ans, cancer—double pneumonie.
Mme Trosclair, 81 ans, fièvre intermittente.
Marie E. Novel, Sœur de Ste-Anastasie, 49 ans, diarrhée chronique.
A. Prattini, 11 ans, fièvre pernicieuse.
Joséphine Becnel, 3 ans, fièvre.
Andrew C. DeLeon, 2 ans, fièvre.

La loi qui régit les élections.—La validité de la dernière élection—en tant, du moins, qu'il s'agit de la paroisse d'Orléans—allant être soumise aux tribunaux, nous rappellerons aux parties intéressées que la loi qui nous régit actuellement exige, du candidat qui s'oppose à l'entrée en fonctions d'un shérif, d'un coroner ou d'un greffier de cour, la présentation, par écrit, à la partie, d'un avis convenable, dans les dix jours qui suivront celui où l'élection aura eu lieu; la présentation, à une cour de district, d'un mémoire exposant les faits sur lesquels la contestation est basée.

Pour un sénateur ou un représentant, la limite est de trente jours.

Le demandeur ou celui dont le titre est contesté, a le droit de laisser, soit au juge, soit au juri, la décision de la question.

Si la décision est laissée à un juri, le verdict de celui-ci sera définitif, c'est-à-dire que le tribunal n'aura pas le droit d'accorder une nouvelle audition de cause, et qu'appel ne pourra pas être interjeté à la cour suprême. Les jurés sont revêtus du pouvoir de déclarer lequel des deux candidats a le droit d'exercer les fonctions, ou si le peuple doit être consulté à nouveau.

Mais l'interdiction de l'appel au tribunal suprême ne s'applique pas aux cas où il a été prouvé que les émoluments de la place en litige excèdent trois cents dollars. Si le chiffre est plus élevé que le montant indiqué, l'appel devra être accordé, et il sera suspensif.

La première contestation.—M. John G. Roche, candidat des Nationals aux fonctions de coroner de la partie supérieure de la ville, a présenté, hier soir, à la sixième cour de district, une pétition qui conteste la validité de l'élection de M. J. F. Markey, candidat démocrate.

Le document est très long.

Réponse de l'avocat de la ville.—Le conseil, à la séance de mardi, ayant demandé à l'avocat de la ville à quelle époque le nouveau maire et les nouveaux administrateurs pouvaient réclamer et prendre leurs places, M. Jonas a transmis, hier, une réponse à M. Pilsbury.

Nous l'analysons brièvement afin que le lecteur ne se perde pas dans les phrases.

La clause 6 de la charte, dit M. Jonas, fixe la date de l'entrée en fonctions aux deuxième jour de la désignation ou de l'élection. Ce dernier mot a une signification technique qui a toujours été observée. Le jour de l'élection du nouveau maire et des nouveaux administrateurs est, d'après la loi qui nous régit, celui où ils auront été déclarés élus par le fonctionnaire appelé à remplir ce devoir.

La clause 36 de la loi veut que le shérif des cours civiles de la paroisse d'Orléans compte les votes et proclame le résultat, (il l'a fait le 12 novembre) mais elle ne l'autorise pas à déclarer qui que ce soit élu.

La clause 39 veut que le secrétaire d'Etat, ou, en son absence, l'auditeur, dix jours au moins et vingt jours au plus après l'élection, commence la compilation et annonce, dans le journal officiel, que les personnes qui auront reçu le plus de votes ont été dûment élues.

Sous l'empire de la loi actuelle, cette déclaration officielle de l'élection de candidats est la première, la seule qu'il faille avoir; M. Jonas est, conséquemment, d'avis que le nouveau maire et les nouveaux administrateurs pourront entrer en fonctions le premier lundi qui suivra la proclamation de l'élection.

Quant aux credentials ou lettres de créance sur lesquels les autorités municipales désirent être éclairées, Mr Jonas ne voit de nécessaires que le cautionnement et le serment qu'exige la charte.

Les nouveaux fonctionnaires n'ont pas besoin des commissions du gouverneur, la clause 40 de la loi s'appliquant seulement à ceux qui sont tenus d'en être munis.

M. Emile D. Levy.—Nous avons été heureux de serrer la main, hier soir, à M. Emile D. Levy, qui est en bonne santé. Il nous prie d'annoncer à ses amis qu'il n'a nullement eu et, espère bien ne jamais avoir, l'intention de se suicider.

La dose de chloroforme qu'il avait prise pour calmer une douleur, était trop forte, et le sommeil léthargique qui s'en est suivi a pu faire croire à quelques personnes qu'il avait voulu mettre fin à ses jours.

Rixe.—Une rixe a eu lieu, hier, à deux heures et demie de l'après-midi, au café de M. Haeuser, rue de la Douane, entre le Passage de la Bourse et la rue Royale, entre W. J. Dunn, John Rogers et [illegible] Premen, politiciens du septième ward.

Il y a eu échange de coups de pistolet. Premen a été atteint d'une balle à la cuisse gauche, la blessure n'est pas grave; Dunn a reçu un verre de bière à la tête; Rogers a été légèrement blessé à la tête.

L'officier Mc Donald les a tous arrêtés; il les accuse d'avoir déchargé des armes dans les rues, de s'être battus et d'avoir troublé la paix. Ils ont été relâchés sous parole et comparaîtront, ce matin, devant le juge Miltenberger.

Accidents.—Un enfant de quatorze mois a été étouffé, accidentellement, hier après midi, sous un matelas, dans la maison No 842 de la rue des Magasins.

—Henry Grant, employé, en qualité de gardien, sur le steamer Woodburn, amarré au pied de la rue Joséphine, est tombé dans le fleuve, hier, à cinq heures de l'après midi, et, dans sa chute, a rencontré un des pilotis du quai. Il est grièvement blessé à la tête. On l'a retiré de l'eau, et il a été transporté au coin des rues Magazine et Joséphine, à la pharmacie de M. Seubrau, qui a pansé sa blessure.

Chien enragé.—L'officier Morton a tué, hier après-midi, au coin des rues Howard et Jackson, un chien enragé qui avait mordu une petite fille.

Paragraphes.—Les commissaires de levées du deuxième district se réuniront, le 21 du courant, au Philharmonic Hall d'Alger.

—On semble croire que des meneurs trop habiles ne tarderont pas à regretter de n'avoir pas suivi les conseils salutaires.

—La société Peabody a distribué tous les vêtements qui lui ont été envoyés.

—Bien des étoiles ont pâli depuis une quinzaine de jours.

—M. Marks, percepteur du revenu intérieur fédéral, a maintenant tous les timbres dont le commerce a besoin.

—Les candidats prendront, nécessairement, des habitudes de [illegible].

—L'ouverture du théâtre des Variétés n'aura peut-être pas lieu avant le mois prochain.

—La suite de l'enquête des faits qui se rattachent au meurtre de Joseph Riley est renvoyée au 15 du courant.

—Notre maître de poste est informé que le bureau de santé de Galveston ne considérera pas, avant le 19 de ce mois, la question de la levée de la quarantaine.

—Les nez rouges n'ont rien perdu de leur splendeur.

—Les fauteuils du théâtre St-Charles tendront les bras au public dimanche prochain.

—Les malheureux piétons qui glissent et tombent sur les trottoirs déplorent le bon marché des oranges.

—M. Manberret, sentinelle avancée de l'Académie de Musique, était, hier soir, à son poste. Glad to see you.

—On dit que M. Alexander Brewster sera le prochain chef de la police.

—Beaucoup d'électeurs qui ont étudié la loi, sont d'opinion que les nouveaux administrateurs ne pourront pas entrer en fonctions avant qu'ils aient reçu leurs commissions du gouverneur; d'autre part, on assure qu'ils réclameront leurs places lundi prochain, et que les titulaires actuels sont prêts à s'en retirer.

—Les preuves de fraudes, à l'élection qui a eu lieu, récemment, à la Nlle Orléans, dit l'Item, dans son numéro d'hier soir, ont étonné, par leurs variétés et leur énormité, ceux qui ont entrepris de les découvrir. Notre communauté se doit à elle-même de sonder, dans toute sa profondeur, la plaie qui ronge le corps politique, de traîner à la lumière, de châtier sévèrement les hommes sur qui pèse la responsabilité de la corruption. Les citoyens respectables ne sauraient permettre que les emplois deviennent la récompense d'une trinité aussi infâme que celle du parjure, du faux et de la fraude; il faut qu'ils punissent le crime commis envers la société.

—C'est aujourd'hui surtout qu'il ne faut pas s'écrier: voici le moment de nous montrer—cachons-nous.

—Mr Isaacson, le nouvel administrateur des finances, Mr Chevalley, le nouvel administrateur des water-works et des édifices publics, ont rempli, hier, les formalités voulues, devant le juge Tissot. MM. A. Baldwin et James Edwards ont signé le cautionnement du premier; MM. E. H. McCaleb, J. D. Hill et Jacob Powell, celui du second.

—Le hangar d'un café de la rue Tchoupitoulas, près Erato, menace ruine.

—Mr E. Wood Perry, commissaire spécial de la Louisiane à l'Exposition de Paris, est de retour dans notre ville. Il parle avec enthousiasme de la France qui, dit-il, occupait le premier rang sous le rapport du nombre et de la qualité des articles; l'Angleterre occupait la seconde place et les Etats-Unis le troisième, mais les américains étaient à la tête de toutes les nations pour les articles utiles.

—Les fonctionnaires de la douane attendent incessamment M. Albert Leonard, avocat de district des Etats-Unis.

—Les discussions et les prophéties vont recommencer au coin historique.

—Il n'est pas impossible que de prochaines révélations démontrent, une fois de plus, combien sont grossières certaines turpitudes auxquelles on s'est accoutumé à donner le nom de finesse.

—Les artistes en cheveux ne pouvant pas encore prononcer sur la durée de la mode du short hair; ils comptent beaucoup, pour se former une opinion, sur l'attitude des bons juges en semblables matières.

—La direction de la bourse au coton a réélu le colonel T. O. Sully surintendant en chef, et M. Holm Fisher inspecteur en chef de la Levée.

—M. Nicolas Bodard, français, âgé de soixante-cinq ans, a été trouvé mort, hier matin, à sa résidence, rue Cohn, près Adams, Carrollton.

—John Turner, que Wm Spendler accuse d'avoir, par méchanceté, éborgné quelqu'un, n'ayant pu fournir un cautionnement de deux mille piastres pour répondre de sa comparution devant la cour criminelle supérieure, a été écroué par ordre du recorder Smith.

—Il arrive plus de cent absents, journellement, par les chemins de fer de Jackson et de Mobile.

—La pétition de la société des citoyens conservateurs sera présentée, ce matin, à la sixième cour de district. Nous en publierons la traduction dans le numéro de demain. On assurait, hier soir, que les contestants ont des preuves écrasantes.

—Le magnifique tableau de la bataille du 8 janvier 1814-15—tableau que nous devons à la générosité du banquier Corcoran, de Washington,—est de 8 pieds sur 10; le gouverneur ne sait pas encore où il le fera placer.

—La caisse fédérale n'est pas vide. M. Wharton, marshal, n'a pas attendu que les commissaires qui représentaient les Etats-Unis à la dernière élection vinssent demander leurs salaires: il les a priés de passer à ses bureaux pour y toucher les greenbacks auxquels ils ont droit.

—Le Serapis et l'Emblehape, steamers qui appartiennent à la ligne que la maison Shults & Cie. vient d'établir entre la Nouvelle-Orléans et le Havre, partiront d'ici vers le 15 décembre.

—Le colonel Landry, préposé à l'inscription des électeurs, a été sommé, hier, de comparaître, ce matin, devant M. Lane, commissaire des Etats-Unis, et de produire, devant ce magistrat, tous les livres d'enregistrement du troisième ward. Le bruit court que M. Lake Beebe, commissaire d'élection, donnera un témoignage, et indiquera les noms qui ne devraient pas figurer sur les livres, ainsi que ceux des citoyens qui ont été privés du droit de vote.

—Le nombre de cas de fièvre jaune déclarés, jusqu'à présent, au bureau de santé, est de vingt mille.

—Le théâtre à l'[illegible].—Nous empruntons le détail à la Pall Mall Gazette:

Un théâtre, que nous pourrions nommer, a déjà commandé une pièce à grand spectacle sur la guerre de l'Afghanistan, qui n'est pas encore déclarée. Les décors sont brossés; l'intrigue dramatique: prisonnier en danger, jeune soldat sympathique, traître oriental, femmes persécutées et sauvées, tout est déjà prêt. On n'a plus qu'à y souder les faits d'armes qui se produiront.

—Le cocher de fiacre, Léon Miller, en ouvrant sa voiture, hier matin, à Paris, ne fut pas médiocrement surpris d'y trouver, sur une banquette, un porte-monnaie, contenant quelques pièces d'or, ainsi que les titres d'un héritage d'un million et demi. Léon Miller a aussitôt porté titres et argent à M. Daniel, commissaire de police de son quartier.

Nous comprenons qu'on oublie, dans une voiture, son parapluie ou son mouchoir; mais franchement, le Distrait de Regnard, lui même, n'était rien à côté de l'heureux mortel qui, apprenant qu'il hérite d'un million et demi, en laisse négligemment les titres dans un fiacre.

LA RÉCOLTE DES OLIVES.—On écrit de Bari, le 25, que la récolte des olives est déjà faite, en grande partie. Elle est si abondante, que les négociants disent qu'on n'en a jamais eu de semblable pour la qualité aussi bien que pour la quantité.

Les olives mises en vente sur le marché pour l'usage domestique sont d'une grosseur extraordinaire et d'une qualité surprenante.

Pas une n'est piquée par les vers, ni autrement gâtée.

A la nouvelle du lâche attentat dont S. M. le roi Alphonse XII a failli être victime, la reine Isabelle, qui est encore à son château de Fontenay-Trésigny, a envoyé immédiatement à son fils le télégramme suivant:

Sa Majesté la reine Isabelle II à Sa Majesté le roi Alphonse XII.

Fils bien aimé, au moment de recevoir ton télégramme, que je croyais un souvenir auquel j'allais répondre, pleine de satisfaction, je reçois la dépêche de l'ambassade, qui me fait connaître le lâche attentat dont tu as été l'objet, et dont Dieu et la Vierge t'ont protégé.

C'est ainsi qu'ils ont commencé avec moi, quand, faible femme, je ne pouvais faire ce que tu dois faire pour le trône, le pays et les institutions.

Je remercie le bon Dieu mille fois, cher fils, et crois bien qu'à toute heure, ta mère pense à toi. Je t'embrasse de tout mon cœur!

DUMAS ET MGR. DUPANLOUP.—"On a souvent parlé, dit le correspondant, des rapports de l'évêque d'Orléans avec Dumas fils, mais, si je ne me trompe, peu de gens ont su l'exacte vérité là-dessus. Il y a quelques années, Mgr Dupanloup, partant pour Rome, eut l'idée de profiter de son voyage pour préparer un pamphlet contre le théâtre contemporain. Il envoya chez Michel Lévy acheter toutes les brochures de Dumas.

"Il les parcourut en chemin de fer, dictant des notes à son secrétaire, et déchirant chaque brochure à mesure qu'il en avait fait les extraits nécessaires. Il en serait sans doute résulté quelque violente diatribe, dans le genre de celles qui étaient familières à la plume de Mgr d'Orléans. Mais, par bonheur ou par malheur, comme on voudra, Michel Lévy fit savoir à Dumas que Mgr Dupanloup avait acheté toutes ses pièces.

"Dumas, qui est un optimiste, parce qu'il est essentiellement bon, prit la chose du bon côté. Quand il sut l'évêque de retour, il s'empressa d'aller lui faire visite à Viroflay, en vertu du principe qu'une politesse en vaut une autre. Mgr Dupanloup trouva son visiteur charmant et pas si mauvais diable que ses pièces le lui avaient fait supposer. De son côté, Dumas fut enchanté de l'évêque; le pamphlet alla au feu, et Dumas.. à l'Académie."

—On mande de Genève que le gouvernement radical de M. Carteret a éprouvé une défaite complète.

MM. Chenevière, Vogt, Major et Pictet ont été élus par plus de 7,000 suffrages, tandis que M. Carteret n'en a obtenu que 4,600.

Les libéraux gagnent dix sièges, les conservateurs et les cléricaux en gagnent huit environ.

Zurich a perdu deux sièges démocratiques, Bâle-Ville en a perdu un.

Fribourg, le Tessin, Uri, Schwytz, Lucerne ont maintenu leurs députations conservatrices actuelles.

Soleure, Argovie, Bâle-Campagne, Glaris, Schaffhouse, Thurgovie, ont maintenu leurs députations libérales.

Les résultats électoraux complets des cantons de Berne, de Saint-Gall, de Genève, de Vaud, des Grisons et de Neufchâtel, manquent encore.

Cinq conseillers fédéraux ont été réélus dans leurs arrondissements respectifs.

—A propos de la crise ministérielle en Italie, dont nous venons de parler, une feuille humoristique de Turin, le Fischietto, publie un dessin original et significatif:

Les ministres de la guerre, de l'intérieur, et le président du conseil ont pénétré dans l'antre d'une sorcière, qui n'est autre que la Commune. Celle-ci, coiffée du bonnet phrygien et tenant à la main une torche enflammée, trace autour des ministres des cercles magiques, désignés par ces mots: Cercle Barsanti, cercle républicain, etc. Le ministre de la guerre a déjà mis un pied hors des cercles, et s'efforce d'entraîner ses collègues en leur disant:

Vous avez beau ne pas avoir de préjugés, les cercles magiques tracés par cette sorcière autour de vous, ministres d'un roi constitutionnel, sont des cercles... vicieux d'où il vous sera impossible de sortir.... Vous ne voulez pas en sortir? Je vous y laisse.

—La White Hall Review raconte une anecdote à la fois humoristique et très vraisemblable:

B.... prit l'autre soir un cab en sortant du club. Chemin faisant, il s'aperçoit qu'il a oublié sa bourse. Que faire! Comment payer la course?

Une idée lui vient, cependant.

—Arrêtez un instant, cocher! crie-t-il, je crois que j'ai laissé tomber un souverain sur le paillasson de la voiture. Je vais quérir de la lumière à la boutique d'en face. Restez et attendez-moi devant la porte.

Mais à peine eut-il mis le pied sur le trottoir, que le cocher, alléché par ce butin inespéré, fouette son haridelle à tour de bras, et disparut comme si le diable l'emportait!

B.... en rit encore.

Bulletin météorologique.

Jeudi, 14 nov., 3 h. 42 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Ga	54	Memphis, Tenn	66
Corsicana, Tex	58	Mobile, Ala	[illegible]
Cairo, Ill	59	Montgomery, Ala	[illegible]
Cincinnati, O	50	Nashville, Tenn	64
Davenport, Iowa	50	New Orleans, La	64
Dubuque, Iowa	[illegible]	Omaha, Neb	52
Galveston, Texas	[illegible]	Pittsburgh, Pa	45
Indianola	[illegible]	Savannah, Ga	65
Keokuk, Iowa	46	Shreveport, La	66
Key West, Fla	78	St Louis, Mo	52
La Crosse, Wi	47	St Paul, Minn	44
Leavenworth, Kas	53	Vicksburg, Miss	67
Louisville, Ky	51	Yankton, D. T	50

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	4.00	Nashville, Tenn	1.07
Cairo, Ill	8.06	New Orleans	12.10
Cincinnati, O	9.11	Omaha, Neb	4.06
Davenport, I	2.00	Pittsburgh, Pa	7.00
Keokuk, Iowa	2.04	Shreveport, La	1.01
La Crosse, Wi	1.01	St Louis, Mo	[illegible]
Leavenworth, K	5.09	St Paul, Minn	1.05
Louisville, Ky	5.02	Vicksburg, Miss	[illegible]
Memphis, Tenn	5.06	Yankton	1.02

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874
†Au-dessous du "Bench mark"

W. U. SIMONS
Sergeant Signal Service, U. S. A.

—I—

Un fait étonnant.—Une grande proportion du peuple américain meurt aujourd'hui des effets de la dyspepsie ou du désordre du foie. Le résultat de ces maux sur des masses de gens intelligents est très alarmant. Il fait de la vie un fardeau au lieu d'une existence agréable et utile comme cela devrait être. Il n'y a pas de bonne raison pour cela, si vous voulez seulement mettre de côté les préjugés et le scepticisme, demandez l'avis des droguistes et de vos amis et essayez une bouteille de "Green's August Flower." Votre guérison sera certaine et prompte. Des millions de bouteilles de ce remède ont été données pour rien afin d'en faire connaître les vertus, et les résultats ont été satisfaisants dans tous les cas. Vous pouvez acheter une bouteille pour essayer et elle ne vous coûtera que 10 cents. Trois doses suffisent pour soulager dans les plus mauvais cas. A vendre chez tous les droguistes dans tout continent [illegible].

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Ce sirop dégage l'estomac des enfants, soulage des coliques, règle les intestins, guérit la dyssenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

Società Italiana di Mutua Beneficenza.—I Soci componenti la sud: Società sono informati, che Domenica 17 corrente avrà luogo la seduta Generale Trimestrale, nel solito locale via Chartres No 132.
Per ordine del Pres.: F. TROIS, Segretario.
15 nov—3t

Office of Louisiana Oil Company.—Nouvelle-Orléans, ce 14 novembre 1878.—A une élection pour Directeurs de cette Compagnie, tenue le 4 courant dans ses bureaux, Messieurs J. A. DeBlanc, George Binder, A. J. Forstall, A. H. May, Chs. de Reyes, Dr J. H. Lewis et O. V. Fernandez furent élus Directeurs pour l'année suivante, et à une réunion de la dite Direction, tenue ce jour, M. J. A. DEBLANC a été élu Président, M. GEORGE BINDER, Vice-Président, et A. C. LANDRY, Secrétaire.
A. C. LANDRY, Secrétaire.
15 nov—3t

NOTICE—Aux importateurs et consignataires français.—Les steamers de la ligne BLYTHE BROS. touchent maintenant à Bordeaux pour y prendre du fret dans leur trajet de Liverpool à ce port.
A. K. MILLER & CO., Agents. rue Carondelet No 30.
14 nov—3t

Bureau des Bienville Oil Works Co.—Nouvelle-Orléans 13 Novembre 1878.—A une élection tenue à ce bureau le 14 octobre, le conseil de direction qui suit a été élu pour servir l'année qui suit:
J. ALDIGÉ,
[illegible]
[illegible]
[illegible]
J. C. LE BRETON,
E. J. GASQUET.
Et à une réunion du dit conseil, M. J. Aldigé a été élu président et M. A. Benjamin secrétaire.
A. BENJAMIN, Secrétaire.
14 nov—3t

DÉBALLAGE DE NOUVELLES CHAUSSURES!

A partir de MARDI 11 Nov. 1878,

On déballera d'immenses quantités de chaussures des derniers genres, fabriquées sur commande à Philadelphie, sur les nouveaux patrons français à

L'ÉTOILE ROUGE

VOYEZ LA LISTE DE NOS NOUVEAUX SOULIERS:

LA PARISIENNE.
PREMIER ENVOI.
L'ELDORADO.
LA MARJOLAINE.
BATACLAN!!
LE MIRONTON.

LA GRANDE VOGUE DE PARIS:
BÉBÉ,
Article très gentil pour jeunes garçons.

Nos nouveaux articles pour bals:

LA PRINCESSE, coupe nouvelle, en chevreau blanc.
LA VALSEUSE, talon élégant avec devant de pied travaillé.
L'ESPAGNOLETTE, botte pour dames, première qualité de chevreau, $4.50 la paire, seulement.
Et grand nombre d'autres genres entièrement nouveaux trop longs à énumérer ici; mais une visite à notre établissement donnera une meilleure idée de ce qu'est notre assortiment.

AUX MESSIEURS.

L'agrandissement que vient de subir l'ETOILE ROUGE est un nouveau point de départ dans le détail de la chaussure pour hommes, un département choisi sera réservé spécialement pour ce genre.

Nous déballerons CETTE SEMAINE une nouvelle ligne de CHAUSSURES POUR HOMMES, telles que:

Bottines cousues, genre anglais.
Bottines unies.
Bottines avec tiges en couleur.
Bottes en veau à box-toe.
Bottes en veau, genre uni.
Bottines à doubles semelles, dites Tap soles.

$2 50.
$2 50.
$2 50.

A ce prix nous vendons de MAGNIFIQUES BOTTINES CREOLES.

PRIX NOUVEAUX.

	la paire.
BOTTINES pour garçons (Box-toe)	$1 00 et $1 25
BOTTINES pour garçons, qualité garantie	$1 50
BOTTES CLAQUÉES pour dames	$1 00, 1 25, 1 50
BALMORALS en peau pour dames (cousus)	$1 00, 1 25, 1 50
BRODEQUINS à talon pour enfants	50, 65, 75, $1 00
BOTTES en peau, pour fillettes	$1 25 et $1 50
BOTTES CLAQUÉES pour fillettes, depuis	$1 50
PANTOUFLES en prunelle (dames)	35 cts
BRODEQUINS pour bébés	25 cts

BONNE AFFAIRE!

Nous avons en main UN IMMENSE LOT de Pantoufles à talons pour dames à

50 sous la paire

CAOUTCHOUCS!
CAOUTCHOUCS!
Pour Dames, à
40 et 50 sous

CHAUSSURE FINE en grande quantité, en tout genre et à tous prix,

POUR DAMES, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Afin d'assurer une entière satisfaction au public,

A L'ETOILE ROUGE ON REND L'ARGENT POUR TOUT SOULIER QUI AVANT USAGE A CESSÉ DE PLAIRE.

Nos Catalogues

sont expédiés sur demande dans toutes les parties du pays; avec ces catalogues on est tout de suite au courant du véritable prix de la chaussure.

L'étranger

ne paie pas plus chez nous qu'un habitué, attendu que nos articles sont tous marqués en chiffres connus et que nous ne vendons qu'à PRIX FIXE.

Pour du bon, du beau et du bon marché,

ALLEZ A

L'ETOILE ROUGE

Coin DOUANE et BOURBON,
A UNE RUE DE CANAL
ARTHUR DURIEU, Propriétaire.
13 nov—

MAGASIN DE MUSIQUE DE
GRUNEWALD,
Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde, QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE
PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,
PIANOS DONT PLUS DE 67,000

sont faits et en vendant. C'est le nombre le plus considérable qu'ait atteint une maison quelconque, ce qui démontre clairement LA POPULARITE DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de l'agence GRUNEWALD qu'on se donne donc garde contre les [illegible].

GRUNEWALD est également agent général pour la vente des PIA[illegible]

NOS STEINWAY "DOUBLE VICTORIAS," qui excellent TOUS LES AUTRES; pour la vente des pianos si recherchés, de KNABE HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant. ORGUES des meilleures maisons.—Importation de tout ce qui se rattache à la musique. VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL. S'adresser à Louis Grunewald, Au Grunewald Hall, No 14 à 20 de la rue Baronne.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Our Own Louisiana Aromatic Bitters, 58 rue de Chartres et 80 rue Bienville, Nlle-Orléans.
17 mai 78.—1 an.

PHARMACIE DUCONGE,
30........RUE DE CHARTRES........30
NOUVELLE-ORLÉANS.
A. CARROUCHÉ,
SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'on trouve généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge. Agence pour la vente du Willett's Dysentery Remedy.
1er sept.—1 an.

J. LEVOIS
RUE DU CANAL 126,

Appelle l'attention sur son assortiment de MANTEAUX d'automne et d'hiver pour dames, assortiment qu'il vient de recevoir par le Frankfurt et qui consiste en

MANTEAUX

De drap noir et de couleur

de la plus grande élégance et du dernier genre de Paris. Ces manteaux sont richement garnis.

Aussi un choix de Dolmans et de Manteaux à l'épreuve de l'eau pour dames. Le tout est offert à des prix raisonnables.
13 oct—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 14 nov. CLASSE NO 269.
Tirage de 4 heures P. M.

77	67	31	36	6	19	62	17	20	74	70	72	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature Ce 14 nov. 1878—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIE,
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos succursales.

Avis au Commerce.

PAR ordre du comité des assureurs maritimes du Havre, le soussigné donne avis au commerce, que tout navire devant chargé des marchandises assurées au Havre doit être visité avant de prendre charge par l'inspecteur du dit comité, le capitaine E. Lepère, et que les navires chargeant des grains assurés au Havre doivent être arrimés suivant les usages du port, comme l'exigent les inspecteurs du Board of Underwriters de cette ville.

Les polices d'assurance sur marchandises chargées sur un navire, qui n'auraient pas obtenu le certificat du capitaine E. Lepère, seraient frappées de nullité.

Les visites sont gratuites et les applications seront reçues aux bureau du soussigné jusqu'à nouvel avis.
E. M. HOFFMANN, Agent.
13 nov—3t 76 Rue Baronne.

AU PUBLIC.

BUREAU DE SANTÉ,
Maison d'Etat, 8 novembre 1878.

Il est connu que beaucoup de malades de la fièvre jaune se sont rétablis sans assistance médicale, et qu'en conséquence il n'est pas été enregistré au bureau. Le bureau de santé désire se procurer, aussi exactement que possible, le nombre total des cas qui se sont produits pendant la dernière épidémie, et estimer ainsi le taux de la mortalité. A cette fin, tous les chefs de famille et les maîtres de maison sont instamment priés de rapporter sans délai à ce bureau tels cas qui sont tombés sous leur observation en l'absence de tout membre de la faculté médicale. Des blancs seront fournis sur demande au bureau.
SAM. CHOPPIN, D. M.
Prés. du bureau de santé.
B. F. TAYLOR, Secrétaire. 8 nov—7t

Reprise des cours et des leçons de piano et de solfège De Mme L. SAMUEL,
A PARTIR DU 11 NOVEMBRE
S'adresser: 145 rue du Canal, chez M. ELIE, Magasin de musique. 31oct—1m

Demande d'Artistes.

LES DAMES qui auraient des dispositions pour la scène et qui voudraient concourir à des représentations d'Amateurs, trouveront de l'emploi en s'adressant à l'Association Dramatique [illegible].
Laisser le nom et l'adresse au local de l'Association, théâtre de l'Opéra, de 2 à 4 heures de l'après-midi. 8 nov—6t

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
A transféré son bureau du No 19 au No 130 rue Esplanade près Remparts. 13 oct—1mDMaJ

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après 1[illegible] débouchant l'angle de la rue du Canal. Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Posent du palais artificiel.

AUX FAMILLES.
LE MALAKOFF BITTERS.
Se trouve en vente chez les principaux pharmaciens de cette ville, pour en faciliter l'usage aux familles, auxquelles il est spécialement destiné afin qu'elles puissent apprécier les propriétés en dehors du bar-room.
Alph. WALS, Propriétaire. 31 mars—[illegible]

Demande de Maison.

Une famille désire louer à un prix modéré, pour six mois, dans le Second District, une maison garnie, avec trois chambres à coucher, une salle à manger et un salon. Répondre par lettre, P. O. Box, No 1344. 14 nov—3t

MAISON A LOUER.

Maison au coin des rues Royale et St-Philippe, contenant sept chambres, une cuisine, une chambre à bain, grenier, gaz et toutes les améliorations modernes. La maison vient d'être réparée et restaurée à nouveau et se trouve en excellent état. Elle sera cédée pour $25 par mois à un bon locataire qui paye exactement.
S'adresser à T. DANZIGER'S SON, 157 rue du Canal.
10nov—

MAGASIN A LOUER.

UN MAGASIN, rue Royale No 280, à une porte de la rue St. Philippe, avec les étagères, les vitrines, les comptoirs, installations de gaz complètes et un excellent état de réparation.
Loyer $25 par mois.
S'adresser à T. DANZIGER'S SON, 157 Rue du Canal.
10 nov—

MAGASIN A LOUER.

Magasin à l'encoignure Royale et St Philippe, avec comptoirs, étagères vitrines et installations complètes pour le gaz et magasin en bon état.
Loyer $30 par mois.
S'adresser à T. DANZIGER'S SONS, 157 Canal.
10nov—

A LOUER.

L'agréable résidence portant le No 2[illegible] de la rue des Remparts, entre Ursulines et Chemin du Bayou.—Egalement, un lot de terre, très élevé, situé dans la rue Dauphine, entre Esplanade et la Bayou St. Jean, et sur lequel il y a une maison ayant trois chambres, cabinet et cuisine. Plusieurs petites maisons dans la deuxième et la troisième districts. S'adresser à Samuel Elliott, rue Douane, No 97, près Royale, de neuf heures à midi. 5 nov—[illegible]

A LOUER,

La belle maison avec jardin et toutes les améliorations modernes, située rue Dauphine, No 326, entre Marais et Villeré. Pour les conditions, s'adresser à [illegible] A. MAILLARD, [illegible] No 187 au dessus du "Coton Exchange."
9 oct—

A. Brousseau & Son
17 RUE DE CHARTRES,
Importateurs et marchands de
TAPIS,
Toiles cirées pour planchers, Nattes de Chine et de coton,
Stores pour fenêtres
ÉTOFFES A RIDEAUX,
ARTICLES DE TAPISSERIE.
Les prix les plus modiques du Sud-Ouest.
6 oct—1 an—PP

P. SAMORINI,
A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a transféré son magasin de chaussures pour dames, hommes et enfants du No 94 de la rue Royale, au No 54 de la même rue. Il profite de cette occasion pour remercier sa nombreuse clientèle du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour et en sollicite la continuation. 10 nov—1m

JOS. BRANDNER,
Marchand—Tailleur,
34........RUE BOURBON........34
A constamment en magasin un bel assortiment de DRAPS, CASIMIRS et étoffes à gilets.
3 nov—3m

GEORGE WAGNER,
A l'enseigne de la "BOTTE ROUGE."
Angle des rues Ursulines et Dauphine.
BOTTES, SOULIERS, ET BOTTINES
19 oct—3m—VSD A bon marché!

Mr A. BENOIST,
COMPTABLE,
OFFRE ses services pour la tenue de livres.
S'adresser au No 201 rue Robertson.
Prix modéré. 13 oct—1m—D mar

Comité de Secours de L'UNION FRANÇAISE.

Les demandes de secours seront reçues, comme par le passé, au siège de la Société, No 9, rue St-Louis, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Les bons de secours en argent et les factures seront payés chez le trésorier, No 11 rue de Chartres.
Par ordre du comité,
F. TUJAGUE, Secrétaire-Trésorier.
27oct—

L'UNION FRANÇAISE.

Bureau, rue St-Louis No 9.

Le Conseil de Direction croit devoir rappeler à MM. les planteurs, chefs d'ateliers ou d'établissements, que les demandes de travailleurs, ouvriers ou employés français, sont l'objet de sa sollicitude spéciale.
Par ordre du Conseil de Direction.
H. SALOMON, Secrétaire-trésorier.
3 nov—

Collége Jefferson, St. Jacques.
Sous la direction des Pères Maristes.

LA rentrée des classes aura lieu le 27 novembre. Les élèves de la ville et des environs partiront à bord du "Camden", le 27 courant à 5 heures P. M.
Pour plus amples renseignements s'adresser aux Pères Maristes d'Alger ou à
C. E. DUBREUIL, agent. No 42 rue Prieur,
J. B. BRIOT, Président.
12 nov—16t

LE Dr A. CAPDEVIELLE,
DE retour à la Nlle-Orléans, annonce à ses amis et à ses clients qu'il reprend immédiatement l'exercice de sa profession. Résidence No 114 rue Bourbon. Heures de consultation: de 2 à 4 heures de l'après-midi. 12 nov—15t

Mme E. TRIBOUT,
No. 90 RUE ROYALE.
VENANT d'arriver de FRANCE où elle est allée passer plusieurs mois à PARIS dans le seul but de se perfectionner si possible, et d'étudier les derniers genres de confections afin de pouvoir satisfaire sa nombreuse clientèle, et ayant visité les premiers ateliers de PARIS afin de se procurer les coupes les plus nouvelles, elle invite sa clientèle à venir les examiner. 5nov—1mPP